



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTAL

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°15-2016-023

PUBLIÉ LE 14 OCTOBRE 2016

# Sommaire

## **DDARS - Délégation départementale de l'Agence régionale de santé du Cantal**

15-2016-09-30-004 - ARRÊTÉ n° 2016-1090 portant désignation des Médecins  
Généralistes et Spécialistes Agréés dans le département du Cantal (12 pages) Page 3

15-2016-09-30-005 - ARRÊTÉ n° 2016-1091 portant désignation des Médecins Agréés  
Généralistes et Spécialistes habilités à établir des rapports médicaux concernant les  
Etrangers Malades du département du Cantal (7 pages) Page 15

## **Préfecture du Cantal**

15-2016-10-13-001 - Arrêté n° 2016-1175 du 13 octobre 2016 portant délégation de  
signature à Monsieur Serge DELRIEU, Sous-Préfet de SAINT-FLOUR (5 pages) Page 22

15-2016-10-13-002 - Arrêté n° 2016-1176 du 13 octobre 2016 portant délégation de  
signature à M. Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour en matière d'ordonnancement  
secondaire des dépenses de l'Etat (2 pages) Page 27

AGENCE REGIONALE DE SANTE  
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU CANTAL

**ARRETE N° 2016-1090**  
**Portant désignation des Médecins Généralistes et spécialistes agréés**  
**dans le département du Cantal**

**Le Préfet du Cantal,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code des pensions civiles et militaires,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée,

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, modifiée,

**Vu** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié par le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 notamment son article 352 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des Comités Médicaux et des Commissions de Réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires et modifié par le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013,

**Vu** l'avis des syndicats Départementaux des Médecins du Cantal en date du 21 septembre 2016 et du 22 septembre 2016,

**Vu** l'avis du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Cantal en date du 19 septembre 2016,

**SUR proposition** de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

**ARRETE**

**Article 1** - Sont agréés auprès de l'administration pour le contrôle médical des agents de la Fonction Publique Hospitalière de l'Etat, des Collectivités Territoriales et Hospitalières, les médecins généralistes et spécialistes suivants :

.../...

**MEDECINS GENERALISTES AGREES :****ARRONDISSEMENT D'AURILLAC****ARPAJON-SUR-CERE**

Docteur LAVERRIERE Aude	28, avenue Milhaud 15130 ARPAJON-SUR-CERE	04.71.63.77.00
Docteur RAMBAUD Aymar	11 bis, place de l'Eglise 15130 ARPAJON-SUR-CERE	04.71.64.21.21
Docteur ROIG Jean-Michel	28, avenue Milhaud 15130 ARPAJON-SUR-CERE	04.71.63.77.00
Docteur VARGAS Xavier	3, rue du Lieutenant Goby 15130 ARPAJON-SUR-CERE	04.71.64.03.64

**AURILLAC**

Docteur BONNET-HALCEWICZ Jeanne	Centre Médico-Chirurgical 83 avenue Charles de Gaulle 15000 AURILLAC	04.71.45.43.15
Docteur DELHOME Gilles	43, boulevard du Pont Rouge 15000 AURILLAC	04.71.48.92.10
Docteur DELMAS Jérôme	12, rue Raymond Cortat 15000 AURILLAC	04.71.64.08.33
Docteur IMAD Louis	1, rue Jacques Prévert Centre Commercial Belbex 15000 AURILLAC	04.71.43.76.55
Docteur ROCH Noël	98, rue Léon Blum 15000 AURILLAC	04.71.64.27.47

**CALVINET**

Docteur KLOTZ Wolfram	Vergnes Route de la Châtaigneraie 15340 CALVINET	04.71.49.90.33
-----------------------	--	----------------

**LAROQUEBROU**

Docteur BARKA Ahmed	38, Avenue des Platanes 15150 LAROQUEBROU	04.71.46.02.88
Docteur NALIER Philippe	Rue Pierre Hébrard 15150 LAROQUEBROU	04.71.46.00.30

**LE ROUGET**

Docteur LACOMBE Jean-Pierre	6, rue des Lilas 15290 LE ROUGET	04.71.46.16.50
Docteur MONTANIER Patrick	63, avenue du 15 septembre 1945 15290 LE ROUGET	04.71.46.14.80

**MAURS**

Docteur DELORT Jean-Luc	Maison Médicale Place de l'Europe 15600 MAURS	04.71.49.05.92
Docteur FABRE Yves	Maison Médicale 27, Place de l'Europe 15600 MAURS	04.71.49.05.92
Docteur MEGHE Sylvie	Maison Médicale Place de l'Europe 15600 MAURS	04.71.49.05.92

**NAUCELLES**

Docteur LASGOUTTES Nicole	1 place de la Halle 15250 NAUCELLES	04.71.47.20.06
---------------------------	--	----------------

**POLMINHAC**

Docteur BORDAS Jack	7, Place de l'Eglise 15800 POLMINHAC	04.71.47.42.15
---------------------	---	----------------

**SAINT-CIRGUES DE JORDANNE**

Docteur MAURS Philippe	La Borie Basse 15590 ST-CIRGUES DE JORDANNE	04.71.47.92.06
------------------------	--	----------------

**SAINT-ILLIDE**

Docteur LACHAZE François	Le Bourg 15310 SAINT-ILLIDE	04.71.49.71.76
--------------------------	--------------------------------	----------------

**SANSAC DE MARMIESSE**

Docteur BESOMBES Jean-Jacques	15 Rue de la Vidalie 15130 SANSAC DE MARMIESSE	04.71.47.74.06
-------------------------------	---	----------------

**THIEZAC**

Docteur BOUTEILLE Paul	31 Grand Rue 15800 THIEZAC	04.71.47.03.09
------------------------	-------------------------------	----------------

**YTRAC**

Docteur ICHER Jacques	13 rue Edmond Rostand 15130 YTRAC	04.71.47.71.68
-----------------------	--------------------------------------	----------------

**ARRONDISSEMENT DE MAURIAC****ALLY**

Docteur DELPRAT Gérard	Route de Mauriac 15700 ALLY	04.71.69.00.58
------------------------	--------------------------------	----------------

**ANGLARDS DE SALERS**

Docteur PLISSON Bruno	Le Bourg 15380 ANGLARDS DE SALERS	04.71.40.02.11
-----------------------	--------------------------------------	----------------

**MAURIAC**

Docteur BARROIS Eric	Rue Henri Pourrat 15200 MAURIAC	04.71.67.34.34
Docteur BRETHOME Pauline	Centre Hospitalier de MAURIAC Avenue Fernand Talandier 15200 MAURIAC	04.71.67.48.29
Docteur PERAZZI Emmanuel	Rue Henri Pourrat 15200 MAURIAC	04.71.67.34.34

**PLEAUX**

Docteur JEAN Guy	Rue du Bournat 15700 - PLEAUX	04.71.40.41.22
Docteur MALAVAL Jacques	Rue du Bournat 15700 - PLEAUX	04.71.40.41.22

**SAINT-MARTIN VALMEROUX**

Docteur FABRE Michel	5, rue du Foirail 15140 ST-MARTIN VALMEROUX	04.71.69.23.38
----------------------	--	----------------

**SALERS**

Docteur STRUB Pascal	Place Tyssandier d'Escous 15140 SALERS	04.71.40.70.44
----------------------	---	----------------

**YDES**

Docteur FAUCHER Jean-Louis	58, avenue Roger Besse 15210 YDES	04.71.67.90.21
Docteur ROUX Jean-François	2, Rue Victor Hugo 15210 YDES	04.71.40.80.08

## **ARRONDISSEMENT DE SAINT FLOUR**

### **ALLANCHE**

Docteur LEOTY Christian	19, Rue des Forgerons 15160 ALLANCHE	04.71.20.42.05
Docteur MADELRIEUX Jean-Marie	3, rue des Forgerons 15160 ALLANCHE	04.71.20.46.88
Docteur ROLLAND Philippe	19, Rue des Forgerons 15160 ALLANCHE	04.71.20.42.05

### **MARCENAT**

Docteur DECORDE Gérard	Grande Rue 15190 MARCENAT	04.71.78.83.83
------------------------	------------------------------	----------------

### **MASSIAC**

Docteur BOUVET Josiane	Maison Médicale 38 avenue du Général de Gaulle 15500 MASSIAC	04.71.23.13.13
Docteur CUARESMA LOBBE Ricardo	Maison Médicale 38, avenue du Général de Gaulle 15500 MASSIAC	04.71.23.13.13

### **MURAT**

Docteur BOUSSUGE Jean-Luc	11, place du Balat 15300 MURAT	04.71.20.09.70
Docteur MAYERAU Michel	18, avenue des 12 et 24 juin 15300 MURAT	04.71.20.04.09

### **PIERREFORT**

Docteur BERLANDE Boris	25, rue de la Mairie 15230 PIERREFORT	04.71.23.30.60
------------------------	--	----------------

**RUYNES-EN-MARGERIDE**

Docteur FREGEAC Bernard	Place du 10 juin 1944 15320 RUYNES-EN-MARGERIDE	04.71.23.43.43
Docteur TOUZERY-CHARREIRE Séverine	Place du 10 juin 1944 15320 RUYNES-EN-MARGERIDE	04.71.23.43.43

**SAINT-FLOUR**

Docteur ACCETTA Patrick	Pôle Territorial de Santé 2ter, Avenue du Dr Mallet 15107 SAINT-FLOUR CEDEX	04.71.60.05.05
Docteur GUITARD-JUDET Geneviève	Centre Hospitalier Avenue du Docteur Mallet 15100 SAINT-FLOUR	04.71.60.66.15
Docteur LAURAIN Emmanuel	Pôle Territorial de Santé 2ter, Avenue du Dr Mallet 15107 SAINT-FLOUR CEDEX	04.71.60.05.05
Docteur TRAP Cécile	Pôle Territorial de Santé 2ter, Avenue du Dr Mallet 15107 SAINT-FLOUR CEDEX	04.71.60.05.05

**SAINT-URCIZE**

Docteur ARMAND Jean-Pierre	14bis rue de l'Abbé Itcher 15110 SAINT-URCIZE	04.71.23.22.00
----------------------------	--	----------------

**MEDECINS SPECIALISTES AGREES :****ANESTHESIE, REANIMATION, ALGOLOGIE**

Docteur PILZ André	Centre Hospitalier Henri Mondor 50, avenue de la République B.P. 229 15002 AURILLAC Cedex	04.71.46.56.27
--------------------	--	----------------

**CANCÉROLOGIE**

Docteur FONDRINIER Eric	Centre Hospitalier Henri Mondor 50, avenue de la République B.P. 229 15002 AURILLAC Cedex	04.71.46.56.50
Docteur LAUZANNE Pierre	Centre Hospitalier Henri Mondor 50 avenue de la République B.P. 229 15002 AURILLAC Cédex	04.71.46.56.56

**CARDIOLOGIE**

Docteur NGUYEN Van Hung	Centre Hospitalier Henri Mondor 50, avenue de la République B.P. 229 15002 AURILLAC Cedex	04.71.46.56.56
Docteur OTEL Irina	24, Rue des Carmes 15000 – AURILLAC	04.71.48.45.87

**CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE**

Docteur ROCHE Gilles	Clinique du Haut Cantal Le Sédour 15400 RIOM-ES-MONTAGNES	04.71.67.41.00
Docteur KLOUCHE Abdelhakim	Centre Hospitalier B.P. 49 15102 SAINT-FLOUR Cédex	04.71.60.64.08

### GASTRO-ENTÉROLOGIE ET HÉPATOLOGIE

Docteur DUVAL Gilles	Centre Hospitalier Henri Mondor 50, avenue de la République B.P. 229 15002 AURILLAC Cédex	04.71.46.56.48
----------------------	--	----------------

### IMAGERIE MÉDICALE

Docteur ROZIER Gérard	47 boulevard du Pont Rouge 15000 AURILLAC	04.71.48.00.50
-----------------------	--	----------------

### MÉDECINE D'URGENCE, MÉDECINE DU SPORT MÉDECINE OSTÉOPATHIQUE

Docteur SUREAU Christophe	Centre Hospitalier Henri Mondor 50 avenue de la République B.P. 229 15002 AURILLAC Cédex	04.71.46.56.27
---------------------------	---	----------------

### MEDECINE INTERNE - NEPHROLOGIE

Docteur LE BOT Marc	Centre Médico Chirurgical 83, avenue Charles de Gaulle 15000 AURILLAC	04.71.45.43.03
---------------------	---	----------------

### MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION

Docteur BOUTAA Fayçal	Centre Hospitalier Avenue Pierre Vialard 15110 CHAUDES-AIGUES	04.71.23.50.27
-----------------------	---	----------------

### O.R.L.

Docteur BOUHANNA Sylvie	Centre Hospitalier Henri Mondor 50, avenue de la République B.P. 229 15002 AURILLAC Cédex	04.71.46.56.79
-------------------------	--	----------------

**PEDIATRIE**

Docteur RENAUD PARRET Patricia	Pôle Territorial de Santé 2ter, Avenue du Dr Mallet 15107 SAINT-FLOUR CEDEX	04.71.60.05.05
--------------------------------	---	----------------

**PNEUMOLOGIE**

Docteur GUERIN Philippe	Clinique du Souffle « Les Clarines » Route de Condat 15400 RIOM-ès-MONTAGNES	04.71.78.97.64
-------------------------	--	----------------

**PSYCHIATRIE**

Docteur BLACHON Jean-Paul	Centre Hospitalier Henri Mondor 50, avenue de la République B.P. 229 15002 AURILLAC Cédex	04.71.46.56.40
Docteur DIZAC Simone	39 avenue Aristide Briand 15000 AURILLAC	04.71.43.00.66
Docteur FOURNIER-TERESAK Clémentine	Centre Médico-Psycho-Pédagogique 4bis avenue de la République 15000 AURILLAC	04.71.48.25.36
Docteur LARROUMETS Patrick	20, avenue de la République 15000 AURILLAC	04.71.48.81.80
Docteur ZHEKOVA-KOLEVA Gergana	Centre Hospitalier Henri Mondor 50, avenue de la République B.P. 229 15002 AURILLAC Cédex	04.71.46.56.56

**RHUMATOLOGIE**

Docteur MEYER Dominique	Résidence Clos Saint-Jacques 40, avenue du Docteur Mallet 15100 SAINT-FLOUR	04.71.60.32.41
Docteur VERRIERE Denis	18, rue Beauclair 15000 AURILLAC	04.71.48.08.38

**Article 2 :** L'agrément est donné aux médecins désignés à l'article 1 pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016. Il prend fin avant l'expiration de la date prévue, à la demande de l'intéressé.

**Article 3 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal et Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département du Cantal.

Fait à AURILLAC, le 30 septembre 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,  
Signé,  
Jean-Philippe AURIGNAC

PREFET DU CANTAL

AGENCE REGIONALE DE SANTE  
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU CANTAL

**ARRÊTE N° 2016-1091**

portant désignation des Médecins Agréés Généralistes et Spécialistes habilités à établir des rapports médicaux concernant les Etrangers Malades du département du CANTAL

LE PREFET,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) et notamment l'article L 313-11-11° ;

**Vu** l'arrêté du 9 novembre 2011 relatif aux conditions d'établissement et de transmission des avis rendus par les ARS en application de l'article R 313.22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile en vue de la délivrance d'un titre de séjour pour raison de santé ;

**Vu** la circulaire interministérielle N°DGS/MC1/DGEF/2014/64 du 10 mars 2014 sur les conditions d'examen des demandes de titre de séjour pour raisons de santé, à l'attention de Madame et Messieurs les préfets de région, Mesdames et Messieurs les Préfets de département, Monsieur le Préfet de Police et de Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé ;

**Vu** l'avis des Syndicats Départementaux des Médecins du Cantal (MG France et CSMF 15) en date du 21 septembre 2016 et du 22 septembre 2016 ;

**Vu** l'avis du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Cantal en date du 19 septembre 2016 ;

**SUR** proposition de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

**ARRÊTE**

**Article 1** : La liste des Médecins Agréés Généralistes et Spécialistes habilités à établir des rapports médicaux concernant les étrangers malades conformément aux textes en vigueur, est établie comme suit en annexe dans le département du Cantal.

**Article 2** : Les Médecins Agréés Généralistes et Spécialistes, habilités à établir des rapports médicaux concernant les étrangers malades sont désignés pour une période de deux ans, à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Article 3** : M. le Secrétaire général de la Préfecture du Cantal et Mme la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cantal.

Fait à Aurillac, le 30 septembre 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,  
Signé,  
Jean-Philippe AURIGNAC

**MEDECINS GENERALISTES AGREES  
ETRANGERS MALADES**

**ARRONDISSEMENT D'AURILLAC**

**ARPAJON SUR CERE**

Docteur RAMBAUD Aymar	11bis, place de l'Eglise 15130 ARPAJON-SUR-CERE	04.71.64.21.21
Docteur ROIG Jean-Michel	28 avenue Milhaud 15130 ARPAJON-sur-CERE	04.71.63.77.00

**AURILLAC**

Docteur BONNET-HALCEWICZ Jeanne	Centre Médico-Chirurgical 83 avenue Charles de Gaulle 15000 AURILLAC	04.71.45.43.15
Docteur DELHOME Gilles	43, boulevard du Pont Rouge 15000 AURILLAC	04.71.48.92.10
Docteur IMAD Louis	1 rue Jacques Prévert Centre Commercial Belbex 15000 AURILLAC	04.71.43.76.55
Docteur ROCH Noël	98, rue Léon Blum 15000 AURILLAC	04.71.64.27.47

**LAROQUEBROU**

Docteur NALIER Philippe	Rue Pierre Hébrard 15150 LAROQUEBROU	04.71.46.00.30
-------------------------	---	----------------

**NAUCELLES**

Docteur LASGOUTTES Nicole	1 place de la Halle 15250 NAUCELLES	04.71.47.20.06
---------------------------	--	----------------

**SAINT-ILLIDE**

Docteur LACHAZE François	Le Bourg 15310 SAINT-ILLIDE	04.71.49.71.76
--------------------------	--------------------------------	----------------

**SANSAC DE MARMIESSE**

Docteur BESOMBES Jean-Jacques	Rue de la Vidalie 15130 SANSAC DE MARMIESSE	04.71.47.74.06
-------------------------------	--	----------------

**THIEZAC**

Docteur BOUTEILLE Paul	31 rue Grand Rue 15800 THIEZAC	04.71.47.03.09
------------------------	-----------------------------------	----------------

**ARRONDISSEMENT DE MAURIAC****MAURIAC**

Docteur BARROIS Eric	Rue Henri Pourrat 15200 MAURIAC	04.71.67.34.34
----------------------	------------------------------------	----------------

**PLEAUX**

Docteur JEAN Guy	Rue du Bournat 15700 PLEAUX	04.71.40.41.22
------------------	--------------------------------	----------------

**SAINT-MARTIN VALMEROUX**

Docteur FABRE Michel	5, rue du Foirail 15140 ST-MARTIN VALMEROUX	04.71.69.23.38
----------------------	--	----------------

**YDES**

Docteur ROUX Jean-François	2 Rue Victor Hugo 15210 YDES	04.71.40.80.08
----------------------------	---------------------------------	----------------

**ARRONDISSEMENT DE ST FLOUR****ALLANCHE**

Docteur MADELRIEUX Jean-Marie	3 rue des Forgerons 15160 ALLANCHE	04.71.20.46.88
-------------------------------	---------------------------------------	----------------

**MASSIAC**

Docteur BOUVET Josiane	38 avenue du Général de Gaulle 15500 MASSIAC	04.71.23.13.13
Docteur CUARESMA LOBBE Ricardo	38, avenue du Général de Gaulle 15500 MASSIAC	04.71.23.13.13

**PIERREFORT**

Docteur BERLANDE Boris	25, rue de la Mairie 15230 PIERREFORT	04.71.23.30.60
------------------------	--	----------------

**SAINT-FLOUR**

Docteur GUITARD-JUDET Geneviève	Centre Hospitalier de St Flour BP 49 15102 AURILLAC Cédex	04.71.60.66.15
---------------------------------	---	----------------

**MEDECINS SPECIALISTES AGREES  
ETRANGERS MALADES :**

**ANESTHESIE – REANIMATION - ALGOLOGIE**

Docteur PILZ André	Centre Hospitalier Henri Mondor 50, avenue de la République B.P. 229 15002 AURILLAC Cédex	04.71.46.56.27
--------------------	--	----------------

**CANCÉROLOGIE-GYNECOLOGIE**

Docteur FONDRINIER Eric	Centre Hospitalier Henri Mondor 50, avenue de la République B.P. 229 15002 AURILLAC Cédex	04.71.46.56.50
-------------------------	--	----------------

**CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE**

Docteur ROCHE Gilles	Clinique du Haut Cantal Le Sédour 15400 RIOM-ES-MONTAGNES	04.71.67.41.00
Docteur KLOUCHE Abdelhakim	Centre Hospitalier B.P. 49 15102 SAINT-FLOUR Cédex	04.71.60.64.08

**GASTRO-ENTÉROLOGIE ET HÉPATOLOGIE**

Docteur DUVAL Gilles	Centre Hospitalier Henri Mondor 50, avenue de la République B.P. 229 15002 AURILLAC Cédex	04.71.46.56.48
----------------------	--	----------------

**IMAGERIE MÉDICALE**

Docteur ROZIER Gérard	47 boulevard du Pont Rouge 15000 AURILLAC	04.71.48.00.50
-----------------------	--	----------------

**MEDECINE INTERNE - NEPHROLOGIE**

Docteur LE BOT Marc	Centre Médico Chirurgical 83, avenue Charles de Gaulle 15000 AURILLAC	04.71.45.43.03
---------------------	---	----------------

**MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION**

Docteur BOUTAA Fayçal	Centre Hospitalier Avenue Pierre Vialard 15110 CHAUDES-AIGUES	04.71.23.50.27
-----------------------	---	----------------

**O.R.L.**

Docteur MOMPEYSSIN Bruno	Centre Hospitalier Henri Mondor 50 avenue de la République B.P. 229 15012 AURILLAC Cédex	04.71.46.56.79
--------------------------	---	----------------

**PEDIATRIE**

Docteur RENAUD PARRET Patricia	Pôle Territorial de Santé 2ter, Avenue du Dr Mallet 15107 SAINT-FLOUR	04.71.60.05.05
--------------------------------	---	----------------

**PNEUMOLOGIE**

Docteur GUERIN Philippe	Clinique du Souffle « Les Clarines » Route de Condat 15400 RIOM-ès-MONTAGNES	04.71.78.97.64
-------------------------	--	----------------

**PSYCHIATRIE**

Docteur FOURNIER-TERESAK Clémentine	Centre Médico-Psycho-Pédagogique 4bis avenue de la République 15000 AURILLAC	04.71.48.25.36
-------------------------------------	--	----------------

**Arrêté n° 2016-1175 du 13 octobre 2016  
portant délégation de signature à Monsieur Serge DELRIEU,  
Sous-Préfet de SAINT-FLOUR**

**Le PREFET du CANTAL,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne,

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le code de la route,

VU le code de la santé publique,

VU les codes de l'Urbanisme, du Patrimoine, Rural, et de l'Environnement,

VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 18 septembre 2014 nommant M. Richard VIGNON, préfet du Cantal,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 18 mars 2016 nommant M. Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour,

VU l'arrêté n° 2016-395 du 15 avril 2016 portant délégation de signature à M. Serge DELRIEU Sous-Préfet de Saint-Flour ,

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Cantal,

**ARRETE**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à M. Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour, à l'effet de signer, dans les limites de l'arrondissement de Saint-Flour, tous actes administratifs, avis, documents préparatoires et plus généralement toutes correspondances dans les domaines suivants :

### **1° - Installations classées soumises à déclaration :**

- les récépissés de déclaration pour les installations classées pour les bâtiments d'élevage,
- les attestations de non classement des installations relevant du règlement sanitaire départemental.

### **2° - Police Générale :**

- délivrance des attestations de permis de chasser ;
- autorisation de transport de corps en dehors du territoire métropolitain ;
- délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des débits de boissons et autres lieux publics et des bals et spectacles lorsque de telles autorisations excèdent la compétence des autorités municipales ;
- fermeture administrative des débits de boissons et restaurants (article L3332-15 du code de la santé publique) ;
- fermeture administrative de l'activité de restauration des établissements (articles L2212-1 et L2212-2 du code général des collectivités territoriales et articles L1311-1 et L1311-2 du code de la santé publique) ;
- réglementation de la publicité par panneaux, affiches et enseignes ;
- récépissés de déclaration de perte de permis de conduire ;
- arrêtés procédant à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière des véhicules selon la procédure prévue à l'article 84 de la Loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ainsi qu'à l'article L325-1-2 du code de la route.

### **3° - Administration générale :**

- réquisitions de logements (signatures, notifications, exécutions, renouvellements, annulations et mainlevées des ordres de réquisition et actes de procédure divers) ;
- arrêtés et décisions pris en application des articles L 3211-1 à L 3223-3 du code de la santé publique relatifs aux hospitalisations sans consentement.

### **4° - Administration locale :**

- substitution au Maire dans les cas prévus par les articles L 2122-34, L2215-1 et L2215-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- état d'imposition des votes des quatre taxes communales (imprimés 1259) ;
- Gestion des associations syndicales libres et des associations foncières d'aménagement foncier agricole et forestier : délivrance de récépissés, dissolutions et modifications statutaires ;
- création de la commission syndicale prévue à l'article L 2112-12 du CGCT ;
- création de la commission syndicale chargée de l'administration des biens et des droits indivis entre plusieurs communes faisant partie de l'arrondissement (article L 5222-1 du CGCT) ;

- constitution des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales (articles L16 et R5 et suivants du code électoral) ;
- récépissés de dépôts de candidatures pour les élections municipales ;
- arrêté fixant l'état des candidatures ;
- exercice du contrôle de légalité :
  - avis d'illégalité
  - recours gracieux en matière de contrôle de légalité.

**5° - autorisations relevant du droit des sols délivrées au nom de l'État :**

- délivrance ou refus des autorisations, délivrées au nom de l'État, relevant de l'application du droit des sols, en cas de désaccord entre le maire et les services instructeurs de l'État.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée pour les 3 arrondissements du département du Cantal à M. Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour :

- aux fins de mise en œuvre des dispositions des articles L 2411-1 et suivants ainsi que des articles L.2412-1 et suivants et R.2411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux sections de communes,
- délivrance et prorogation des livrets de circulation des forains et nomades,
- arrêtés de rattachement des gens du voyage aux communes,
- dérogations aux règles de survol d'agglomérations ou de rassemblement de personnes ou d'animaux à basse altitude,
- demande de création de piste privée pour aéronef,
- interdiction ou restriction de vol d'aéronefs télé-pilotés, dérogation à l'interdiction d'évoluer de nuit ou aux exigences de hauteurs maximales d'évolution,
- arrêtés autorisant les manifestations sportives et les manifestations aériennes,
- arrêtés portant homologation de circuits de compétition.

**ARTICLE 3 :** Conformément aux dispositions de l'article 43-10° du décret N°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements, M. Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour reçoit pour l'ensemble du département délégation de signature lors de ses permanences, afin de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence.

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour, il est donné délégation de signature à M. Vincent VIVET, Secrétaire Général de la Sous préfecture de Saint-Flour, pour ce qui concerne les matières énumérées aux articles 1 et 2 du présent arrêté à l'exclusion de tous les arrêtés.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour, M. Vincent VIVET, Secrétaire Général de la Sous préfecture de Saint-Flour, est désigné pour assurer, d'une part, la présidence des commissions de sécurité de l'arrondissement de Saint-Flour, celle relative aux établissements recevant du public et celle concernant les terrains de camping et de stationnement de caravanes, et, d'autre part, la présidence de la commission de sécurité routière des arrondissements de Saint-Flour, d'Aurillac et de Mauriac.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour et de M. Vincent VIVET, Secrétaire Général de la Sous préfecture de Saint-Flour, Mme Jeannine COUPAT responsable du pôle sécurité civile et citoyenneté , est désignée pour assurer la présidence des commissions de sécurité de l'arrondissement de Saint-Flour.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour et de M. Vincent VIVET, Secrétaire Général de la Sous préfecture de Saint-Flour, Mme Jeannine COUPAT responsable du pôle sécurité civile et citoyenneté , est désignée pour assurer la présidence de la commission de sécurité routière des arrondissements de Saint-Flour, d'Aurillac et de Mauriac.

**ARTICLE 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent VIVET, Secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Flour, délégation de signature est donnée à Mme Jeannine COUPAT responsable du pôle sécurité civile et citoyenneté, à l'effet de signer, les communications, les demandes et transmissions de renseignements.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Vincent VIVET et de Mme Jeannine COUPAT, la délégation qui leur est conférée sera exercée par Mme Marie-Christine DEBORD-TOROSSIEN, responsable du pôle juridique et technique.

**ARTICLE 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent VIVET, Secrétaire Général de la sous-préfecture de Saint-Flour, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine DEBORD-TOROSSIEN, responsable du pôle juridique et technique à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de son pôle, les communications, demandes et transmissions de renseignements.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Vincent VIVET et de Mme Marie-Christine DEBORD-TOROSSIEN, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée par Mme Jeannine COUPAT responsable du pôle sécurité civile et citoyenneté .

**ARTICLE 7 :** La délégation de signature de M. Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour, est étendue à tout le département du CANTAL, lorsqu'il exerce la suppléance des fonctions de Préfet ou de Secrétaire Général de la préfecture en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers.

**ARTICLE 8 :** La délégation de signature de M. Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour, est étendue au ressort de l'arrondissement de Mauriac lorsqu'il exerce la suppléance des fonctions de sous-préfet de Mauriac en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Pendant la période de suppléance, délégation de signature est également donnée à M. Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour, pour les matières réglementaires suivantes :

- pour l'ensemble du département :
  - les arrêtés relatifs à l'utilisation et le stockage des explosifs, des certificats d'acquisition d'explosifs et des bons de commande,
  - les récépissés de déclaration de spectacles pyrotechniques,
  - les arrêtés portant acquisition/renouvellement de l'agrément des organismes de formation,
  - les arrêtés portant octroi des certificats de qualification d'artificiers.
- 
- pour les arrondissements de Mauriac et Saint-Flour :
  - la délivrance des récépissés de déclaration, modification ou dissolution d'associations.

**ARTICLE 9 :** Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2016-395 du 15 avril 2016 sont abrogées.

**ARTICLE 10** : Le Secrétaire Général de la préfecture du CANTAL et M. Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,  
*Signé*  
Richard VIGNON



PRÉFET DU CANTAL

**Arrêté n° 2016-1176 du 13 octobre 2016  
portant délégation de signature à  
M. Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour  
en matière d'ordonnement secondaire des dépenses de l'Etat**

**Le Préfet du Cantal,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'article 72 de la Constitution,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le code des marchés publics,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 18 septembre 2014 nommant M. Richard VIGNON, Préfet du Cantal,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 18 mars 2016 nommant M. Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour,

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du CANTAL,

## A R R E T E

**ARTICLE 1er.** -Délégation de signature est donnée à M. Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dont la préfecture du Cantal est unité opérationnelle au titre des crédits du programme 307 (centre de coût « sous-préfecture de Saint-Flour»).

**ARTICLE 2** - Cette délégation de signature porte exclusivement sur la décision de dépenses par validation des expressions de besoins et constatation du service fait dans NEMO sur le programme 307.

Elle porte également sur la signature des subventions, décisions individuelles ou marchés qui s'avèreraient nécessaires à la gestion de ces crédits.

**ARTICLE 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge DELRIEU, la délégation de signature conférée par les articles 1 et 2 du présent arrêté sera exercée, dans la limite de 1 200 € TTC, par M. Vincent VIVET, Secrétaire Général de la Sous Préfecture de Saint-Flour à l'exception des dépenses liées à la gestion de la résidence.

**ARTICLE 4.-** Le Secrétaire général de la préfecture et le Sous-préfet de Saint-Flour sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

*Signé*

Richard VIGNON